



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet

Chaumont, le 5 novembre 2020

Le Préfet de la Haute-Marne

à

Mesdames et Messieurs les Maires

Pour information

à Madame et Messieurs les Sous-Préfets d'arrondissement

Objet : Journée nationale du 11 novembre 2020 relative à la commémoration de la Victoire et de la Paix et d'Hommage à tous les morts pour la France

Compte-tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures de confinement prises par le Gouvernement, les cérémonies commémoratives du 102^{ème} anniversaire de l'Armistice de 1918, ne pourront pas se tenir selon les modalités habituelles.

Vous êtes autorisés à procéder au dépôt d'une gerbe au monument aux morts où se tient habituellement la cérémonie, selon les conditions suivantes :

- aucun public, pas de troupes et, eu égard à leur âge, les associations d'anciens combattants ne seront pas conviées ;
- le nombre de personnes ne pourra excéder six personnes (élus en priorité) ;
- les mesures de distanciation devront être respectées ;
- un seul porte-drapeau jeune pourra être mobilisé mais sa présence ne sera pas requise obligatoirement ;
- il sera procédé à la lecture du message qui vous sera transmis dans les prochains jours.

Le Président de la République propose aux Françaises et aux Français qui le souhaitent de marquer leur hommage à l'égard de tous ceux qui ont donné leur vie pour notre pays en portant le bleu de France à la boutonnière et d'aider cette œuvre par un don en ligne en se connectant à l'adresse suivante : www.onac-vg.fr/dons/

Je vous rappelle qu'à cette occasion, les édifices publics devront être pavés aux couleurs nationales. Vous veillerez à ce que l'état des drapeaux utilisés soit conforme au respect dû à ces emblèmes.



Joseph ZIMET